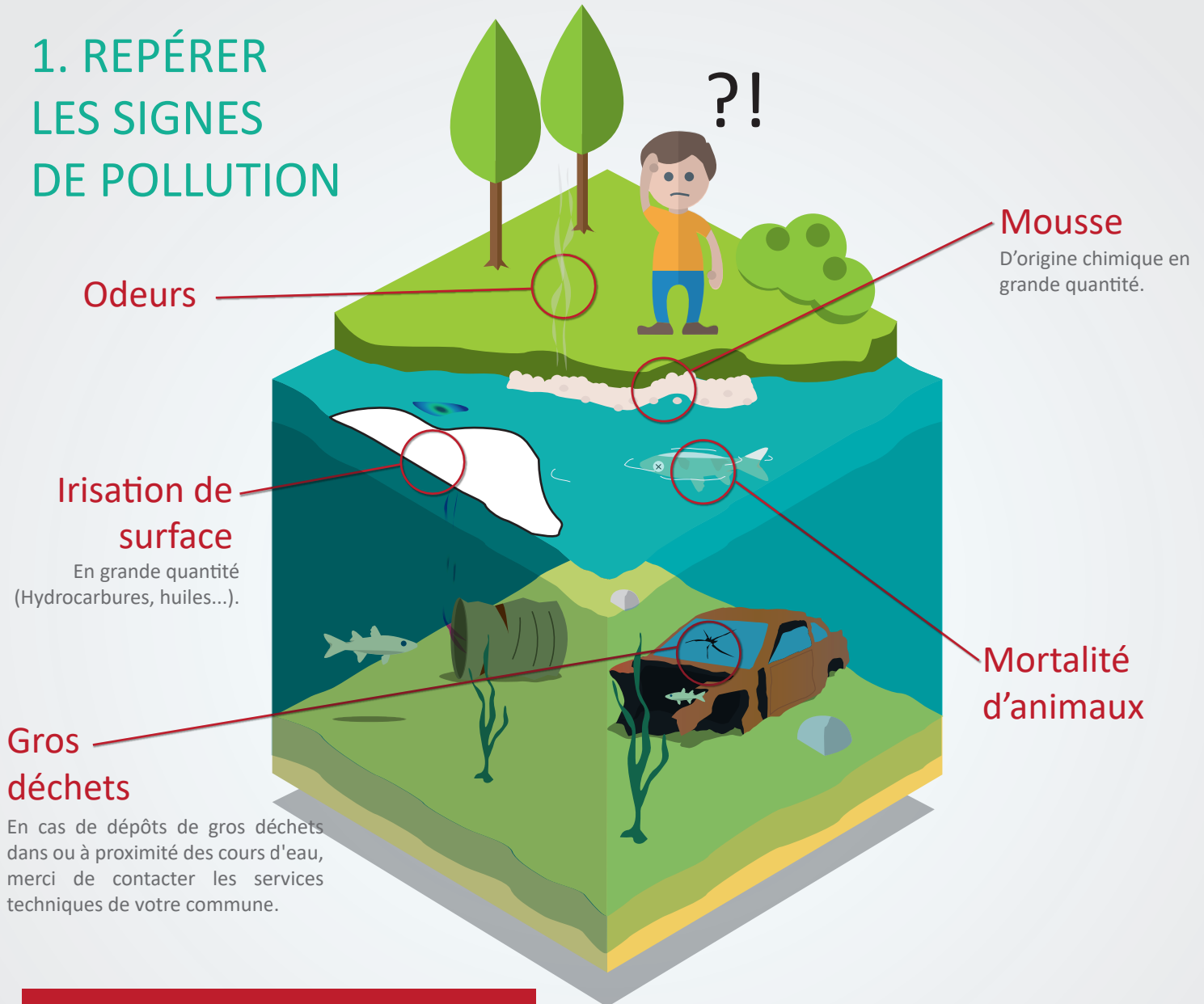


Cours d'eau pollués, que faire ?

1. REPÉRER LES SIGNES DE POLLUTION



Odeurs

Mousse

D'origine chimique en grande quantité.

Irisation de surface

En grande quantité (Hydrocarbures, huiles...).

Gros déchets

En cas de dépôts de gros déchets dans ou à proximité des cours d'eau, merci de contacter les services techniques de votre commune.

Mortalité d'animaux

2. DONNER L'ALERTE !

- LES POMPIERS AU 18.
- OFB (OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITÉ) au 04 74 45 31 86 / 06 72 08 15 53.
- La gendarmerie au 17.

Pendant les horaires d'ouverture :

- Les services techniques de votre commune.
- Le service Gestion des Milieux Naturels de Pays de Gex agglo à pollution@paysdegexagglo.fr ou au 04 50 42 65 00.
- Le Groupement des Pêcheurs Gessiens (GPG) au 06 20 98 23 86.

3. RÉAGIR

Quelles informations recueillir ?

- Prendre des photos.
- Indiquer la date et l'heure de la pollution.
- Déterminer le lieu de la pollution.
- Identifier l'origine, si elle est visible.
- Informer de l'aspect et des caractéristiques.
- Donner votre identité et le moyen de vous joindre.